

Lettre 158

Conseil
d'administration

Jack Bonnaure

Michel-Henri Decosse

Magali Franck-Lacaze

Mireille Guibert

Patrice Lambertini

Leonardo Matossian

Bernard Olivier

Valérie Pigeot

Philippe Tarot

Philippe-Henri Tartaita

Amaryllis Wurth

ASSO

9, avenue Victor Hugo
13200 Arles

Tél. 04 90 93 72 42
Fax. 04 90 49 71 27

www.asso-odf.org

Négociation conventionnelle 2012

Bien sûr, la FSDL a refusé de signer !

La négociation conventionnelle 2012 vient de se terminer. Nous y étions présents dans la délégation FSDL aux côtés de la CNSD, l'UJCD ayant cru bon d'abandonner dès la seconde séance. Pourquoi ne pas avoir abandonné à notre tour ? Il eut été malsain de laisser un seul syndicat « faire la tambouille » avec les caisses sans témoins.

Ce fut une mascarade politicienne : le Directeur Général de l'assurance maladie a donné la preuve qu'il ne devait pas finir sa carrière (ou une partie de sa carrière) sans avoir fait le tour de toutes les professions de santé.

Mascarade ! Il a dirigé de bout en bout ce qui ne peut s'appeler une négociation, oubliant les questions qui faisaient mal et proposant ses seuls « pansements » aux parties en présence. La loi fait obligation d'inviter les organismes complémentaires à ces négociations, il est évident qu'une partie de cache-cache se joue entre les deux protagonistes sachant que l'un aura à payer ce que l'autre ne paiera pas.

Toutes les campagnes calomnieuses orchestrées dans la presse ont pour but de préparer les foules à déconsidérer les « cochons de dentistes » et les non moins « salauds d'orthodontistes » qui pratiquent des tarifs exorbitants.

La France est le pays de la subvention et des aides diverses, pourquoi ne pas continuer ? !!! La sécurité sociale a créé une aide à l'acquisition de la complémentaire santé : ACS (<http://allocpam.fr/info/aide-acquisition-une-complementaire-sante-ac.html>).

Cette aide versée par l'assurance maladie ouvre droit à des contrats dont la « générosité » ne va pas jusqu'à prendre en charge convenablement les prothèses dentaires et l'orthodontie. L'UNCAM (Union nationale des caisses d'assurance maladie) nous propose donc dans un premier temps un plafonnement de nos honoraires (25 % au dessus du tarif CMU) pour les bénéficiaires de l'ACS. Pour alléger cette contrainte on nous promet une augmentation de la prise en charge de certains soins conservateurs. Les ODF participent ainsi au plafonnement mais n'en récoltent pas une miette. De même, lorsque le directeur de l'UNCAM a proposé le C omnipraticien à 23 € et que la délégation FSDL a demandé une augmentation du Cs, la CNSD ne nous a pas soutenu. Une fois encore la CNSD, qui a signé seule l'ensemble des textes, se moque des orthodontistes qui ne seraient aucunement dédommagés de leur générosité forcée.

Après cela, peut-il rester un seul ODF adhérent à la CNSD !

Par bonheur, tout cela n'est qu'intention. La loi doit se mettre en adéquation avec de telles pratiques et l'ASSO saura, le moment venu, vous proposer des actions en conséquence. Vous trouverez plus de détails sur le site de la FSDL www.fSDL.fr Sachez que dans un souci d'efficacité, nous avons régulièrement informé le SSFODF de l'état des négociations. Dans la mesure où il le pouvait, il a essayé d'infléchir la position du seul signataire.